



De nouveaux services accessibles en ligne grâce au Portail citoyen

Rivière-du-Loup, le 28 juin 2021 – Rivière-du-Loup a mis en ligne ce lundi le Portail citoyen, une solution numérique offerte par la Ville qui vise à améliorer les services aux citoyens et accélérer le traitement de certaines demandes. Ce nouveau portail, accessible directement à partir de la page d'accueil du site web de la Ville, rend également possible le déploiement de deux nouveaux outils, soit *Déclaration de travaux et demandes de permis* en ligne et *Rôle d'évaluation* en ligne.

« C'est le début d'une petite révolution numérique à Rivière-du-Loup, explique la mairesse, Mme Sylvie Vignet. Le Portail citoyen, c'est un guichet d'accès unique à nos services en ligne. C'est par ce moyen novateur, entièrement conçu par nos équipes, que le citoyen trouvera éventuellement toutes les informations dont il a besoin en tant que résident, citoyen, contribuable et utilisateur. C'est donc un coffre à outils qui cherche à simplifier la vie des gens et à faire gagner du temps à tout le monde. »

L'outil *Déclaration de travaux et demande de permis* est un service qui permet à quelqu'un qui désire effectuer certains types de travaux sur sa propriété de simplement « déclarer » les travaux qu'il désire entreprendre et d'en acquitter les frais en ligne. Cette solution a été conçue afin de rapidement déterminer, à l'aide de quelques questions, si les travaux sont admissibles à une simple déclaration ou s'ils doivent faire l'objet d'une analyse par un inspecteur municipal.

Avec le nombre impressionnant de demandes de permis qu'apporte cette période si particulière, ce service permettra de gagner en efficacité car certains travaux peuvent être autorisés sur la base d'une déclaration de travaux faite par le citoyen.

Quant à l'outil *Rôle d'évaluation* en ligne, il permettra à quiconque de consulter la carte interactive de la ville pour faire une recherche simple et rapide afin de connaître la valeur de sa propriété. C'est un service qui permettra également aux professionnels d'avoir accès au solde des taxes d'une propriété afin de compléter des transactions immobilières.

Tous les détails à VilleRDL.ca.

– 30 –

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications | 418 867-6706